



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE LA REUNION  
-----  
COMMUNE DE SAINT-JOSEPH

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 24 JUILLET 2019

**DELIBERATION N° : 20190724\_6**

**OBJET :** Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques et dispositif d'accompagnement de l'État

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

06 AOUT 2019

Nombre des conseillers en exercice : 39

|             |    |
|-------------|----|
| Présents    | 26 |
| Procuration | 5  |
| Votants     | 31 |
| Abstention  | 0  |
| Exprimés    | 31 |

Le Maire

L'élu(e) délégué(e)



**Christian LANDRY**

L'an deux mille dix neuf, le vingt quatre juillet à dix-huit heures dix minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – MAIRE

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin

**Absents – Représentés**

BAUSSILLON Inelda représentée par LEBRETON Patrick  
GRONDIN Jean Marie représenté par YEBO Henri Claude  
LEBON Marie Jo représentée par NAZE Jean Denis  
PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain  
PAYET Priscilla représentée par GUEZELLO Alin

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; BOYER Julie ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; RIVIERE François ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame JAVELLE Blanche Reine, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

## Séance du 24 juillet 2019



**DÉLIBÉRATION N° : 20190724\_6**

**OBJET : Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques et dispositif d'accompagnement de l'État**

### NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

#### Le Maire expose :

Depuis la modification du concours particulier « bibliothèques » au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) (décret 2016-423 du 8 avril 2016), les collectivités territoriales qui souhaitent s'engager dans un projet d'extension et d'adaptation des horaires de leur(s) bibliothèque(s) peuvent bénéficier d'un soutien financier de la part de l'État.

La circulaire du 15 juin 2016 précise les conditions d'éligibilité des projets ainsi que les procédures administratives.

Si plusieurs types de dépenses relatives à des projets d'extension des horaires d'ouverture peuvent bénéficier d'une aide de l'État, la commune de Saint-Joseph a choisi de présenter l'option « des frais supplémentaires de personnel liés au projet » de mise en fonctionnement de la médiathèque.

#### **Le coût relatif au projet d'extension des horaires d'ouverture de la médiathèque de Saint-Joseph**

Pour bénéficier de l'aide de l'État au titre de la DGD 2019, il est proposé de présenter le coût lié à la création de poste suivant :

|  | NB D'HEURES | BRUT       | CHARGES    | TOTAL              | RECETTES DGD (70%) | SOMME RECETTES    | RESIDUELS         |
|--|-------------|------------|------------|--------------------|--------------------|-------------------|-------------------|
| Adjoint territorial du patrimoine principal de 2ème classe | 151,67      | 2 136,36 € | 973,32 €   | 3 109,68 €         | 2 176,78 €         | 2 176,78 €        | 932,90 €          |
| Adjoint territorial du patrimoine principal de 1ère classe | 151,67      | 2 234,27 € | 1 017,84 € | 3 252,11 €         | 2 276,48 €         | 2 276,48 €        | 975,63 €          |
| Assistant de conservation principal de 1ère classe         | 151,67      | 3 144,68 € | 1 011,82 € | 4 156,50 €         | 2 909,55 €         | 2 909,55 €        | 1 246,95 €        |
| <b>TOTAL MENSUEL</b>                                       |             |            |            | <b>10 518,29 €</b> |                    | <b>7 362,80 €</b> | <b>3 155,49 €</b> |

Ainsi, une demande de subvention au titre du concours particulier « bibliothèques » de la DGD pour les dépenses relatives aux « frais supplémentaires de personnel liés au projet » pourrait permettre la participation de l'État à hauteur de **7 362,80 € /mois (salaires avec charges)**. La Commune de Saint-Joseph participerait à hauteur de **3 155,49 €/mois** durant cette période. La Commune a déjà obtenu cette aide en 2018, qui peut être reconduite en 2019 et 2020.

### Le plan de financement prévisionnel pour l'année 2019

L'aide au titre du concours particulier « bibliothèques » de la DGD 2019 pour la création de poste à la médiathèque (2 adjoints territoriaux et 1 assistant de conservation) permet de présenter le plan de financement suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT 2019   |                     |
|--|---------------------|
| <b>Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques et dispositif d'accompagnement de l'État</b> |                     |
| Recrutement de 3 personnes sur 1 an  | 126 219,48 €        |
| Etat (70 %)  | 88 353,60 €         |
| Commune de Saint Joseph  | 37 865,88 €         |
| <b>Montant de l'opération (avec charges/salaires)</b>  | <b>126 219,48 €</b> |

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement pour la création de poste au sein de la médiathèque et présentant un coût total de 126 219,48 € (salaires avec charges/1 an) dont une participation de la Commune à hauteur de 37 865,88 € ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les subventions y afférentes et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

### Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le décret n°2016-423 du 8 avril 2016 relatif aux dotations de l'Etat, aux collectivités territoriales et à la péréquation des ressources fiscales,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°6,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité des suffrages exprimés** :

**Présents : 26**

**Représentés : 5**

**Pour : 31**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** **APPROUVE** le plan de financement pour la création de poste au sein de la médiathèque et présentant un coût total de 126 219,48 € (salaires avec charges/1 an) dont une participation de la Commune à hauteur de 37 865,88 €.

| PLAN DE FINANCEMENT 2019   |                     |
|--|---------------------|
| <b>Extension des horaires d'ouverture des bibliothèques et dispositif d'accompagnement de l'État</b> |                     |
| Recrutement de 3 personnes sur 1 an  | 126 219,48 €        |
| Etat (70 %)  | 88 353,60 €         |
| Commune de Saint Joseph  | 37 865,88 €         |
| <b>Montant de l'opération (avec charges/salaires)</b>  | <b>126 219,48 €</b> |

**Article 2.-** **AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention y afférente et à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire

par transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

L'élu(e) délégué(e)

  
  
**Christian LANDRY**